



COMMUNIQUE du 20 Avril 2020

En raison de la situation exceptionnelle, liée au **COVID-19**, la Direction Générale de la Santé a pris la **mesure préventive** de **fermer l'ensemble des Établissements Thermaux Français** à compter du 14 mars dernier.

Les établissements thermaux ont pour priorité de **protéger la santé de leurs patients**, de leurs collaborateurs et de leurs proches. Plus que jamais **acteurs de la Santé Publique**, ils ont suivi l'ensemble des consignes et recommandations, et souhaitent que ces fermetures contribuent de façon responsable et solidaire à la **réduction de la propagation de l'épidémie**.

La Fermeture des établissements est **temporaire**.

L'ouverture des centres thermaux sera conditionnée par deux éléments :

- La garantie de **la sécurité sanitaire des curistes et des personnels** ;
- La réception de **l'autorisation d'ouverture** par l'Agence Régionale de Santé ;

Les professionnels du thermalisme collaborent actuellement avec des infectiologues et la communauté médicale sur les **mesures de prévention, de protection et de prophylaxie** à mettre en œuvre lors de l'ouverture. Ces mesures se traduiront, notamment par des actions de formations complémentaires aux équipes et des consignes à destination des curistes. **La sécurité de tous notre priorité**. Les établissements thermaux se conformeront donc à toutes les recommandations complémentaires formulées par les autorités de tutelles.

Sur la base des connaissances actuelles et des dernières annonces du Président de la République sur la levée progressive de confinement, nous retenons comme hypothèse **la date du 13 juillet pour la réouverture de nos établissements**. Cette date pourra le cas échéant être modifiée en fonction des modalités de confinement retenues par le gouvernement et les autorités au regard de l'évolution de l'épidémie et des instructions reçues.

Chaque établissement thermal a mis en place des dispositifs spécifiques pour permettre au plus grand nombre de curistes de réaliser leur cure, une fois la crise passée, à titre d'exemple :

- Prolongation de la saison thermale jusqu'en décembre ;
- Report des arrhes sur 2020 et 2021 ;
- Amplitude des horaires de soins plus large ;

Pour les professionnels du thermalisme, il est essentiel de conserver le contact avec les curistes et le personnel. Les sites internet, réseaux sociaux de chaque établissement et de l'office de tourisme ont vocation à informer de l'évolution de la situation.

Nos établissements mettent tout en œuvre afin d'avoir le plaisir de vous retrouver très prochainement.

Thermalement vôtre.

LE PRESIDENT
Jean-Charles PRESSIGOUT